

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} octobre 2012

Étaient présents :

M. Gérard PELAMATTI, Maire,
Mmes HUREAU, JACOB, PHILIPPON, RENOULT et VAILLANT,
MM. CARLIER, COSTE, DUGLAND et METIVIER.

Étaient absents :

M. BEAUFORT.

Autres présents :

Mme BARBIER, Secrétaire de Mairie

La séance est ouverte à 20h10.

M. Michel CARLIER est nommé secrétaire de séance.

Aucune inscription de questions diverses à l'ordre du jour du conseil n'est demandée.

1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 août 2012 et des délibérations prises.
Pas de rectifications demandées. Approuvé à l'unanimité des présents. Signature du registre.

2/ Délibérations :

a) Location des locaux de l'ex école à Mme Hureau :

Requête présentée par Mme Hureau.

Mme Hureau, suite à l'obligation qui lui est faite de libérer la maison qu'elle occupe actuellement au 30 de la rue de Château-Thierry avant le 5 octobre 2012, sollicite de la Mairie la possibilité de louer, pour une durée limitée, l'appartement situé dans les locaux de l'ex-école actuellement vacant.

Après avoir entendu la demanderesse, M. le Maire lui demande de quitter le Conseil afin que celui-ci puisse délibérer en toute quiétude.

M. le Maire expose l'état de ses réflexions suite à cette demande. S'il semble exclu de signer un bail d'une durée obligatoire de 3 ans, il existe néanmoins la possibilité de conclure un bail pour hébergement d'urgence. Dans ce cas il est possible de faire un bail d'une durée de 6 mois ou 1 an renouvelable une seule fois.

Il propose de fixer le loyer mensuel à 250 € + 100 € de charges mensuelles pour eau, électricité, chauffage/fuel avec ajustement chaque fin de semestre en fonction des consommations enregistrées avec la répartition suivante :

- 100% de la consommation d'eau (compteur pour le logement) (~120 € / an)
- 50% des taxes et abonnements aux fournisseurs institutionnels
- 25% des consommations électricité (~ 600 € / an)
- 50% des consommations fuel (~ 1500 € / an)

Si l'ensemble de ces dispositions financières ne pose pas de problème particulier, une discussion s'engage sur la durée du bail et sa nature :

- La qualification de «relogement d'urgence» ne risque-t-elle pas de nous empêcher à l'avenir de louer cet appartement avec un bail « normal » ? A priori non puisqu'il n'y a pas de « label » logement d'urgence attribué à un logement locatif quel qu'il soit. C'est seulement la forme juridique du bail permettant une durée inférieure à la durée légale (3 ans)

- Après le départ de notre locataire potentiel, ne risque-t-on pas d'avoir d'autres demandes du même type ? Compte tenu de la population actuelle de notre village, cette hypothèse semble peu probable.
- Mme Hureau étant conseillère municipale, n'y aurait-il pas matière à « favoritisme », à « rumeurs » ? Si tel était le cas, les membres du conseil expliqueraient les circonstances de la demande, ce qui semble peu probable puisque dans notre village tout se sait rapidement et tout le monde est déjà au courant.
- Quelle durée choisir ? 6 mois ou 1 an ? Si une durée de 6 mois renouvelable une fois met à l'abri nos successeurs de tout problème (nos déboires antérieurs avec nos précédents locataires sont encore un sujet sensible... surtout pour les finances communales) l'ensemble du Conseil pense qu'une durée d'1 an serait plus sage pour permettre à Mme Hureau de retrouver une situation « stable » mais effectivement nos successeurs auront le risque d'avoir à gérer une situation délicate en octobre 2014 si tel n'était pas le cas.

Chacun ayant pu s'exprimer librement, M. le Maire demande à l'ensemble des membres du conseil présents de voter sur la demande de Mme Hureau :

Votants : 9 (Mme Hureau ne prend pas part au vote)

Contre : 0 Abstention : 3 Pour : 6

La délibération autorisant M. le Maire à signer un bail pour relogement d'urgence d'une durée d'1 an renouvelable 1 fois aux conditions de location exposées ci-dessus est adoptée.

Mme Hureau est invitée par M. le Maire à rejoindre le Conseil et à prendre connaissance de sa décision. Mme Hureau remercie le Conseil de sa confiance.

Un état des lieux contradictoire sera effectué à l'entrée et signé par les contractants conjointement à la signature du bail.

La pose d'une porte palière sera étudiée, porte permettant de séparer logement du rez de chaussée qui reste à disposition de la municipalité.

b) Utilisation du local rez de chaussée de l'ancienne école :

Rapporteur : M. le Maire.

Des propositions ont été faites par plusieurs membres du conseil et d'autres habitants de notre commune pour la destination de « la classe du bas ». L'expérience positive de son utilisation lors des manifestations du 8 septembre nous amène à envisager :

- Le transfert de la bibliothèque qui redeviendrait plus facilement accessible,
- L'utilisation en tant que salle de réunion, vin d'honneur, expositions, etc,
- Son équipement pour projection (écran, video projecteur) et connection Internet en Wifi qui nous est souvent demandé pour des réunions (MSA, Vigneron, etc)

Cela permettrait de libérer le Foyer Rural et d'économiser en frais d'utilisation (chauffage, électricité, etc) lorsqu'il n'y a pas nécessité d'une grande capacité d'accueil.

Ces hypothèses sont à l'étude pour le moment mais devraient se concrétiser dans un proche avenir. Pas de délibération à prendre.

c) Intégration de la commune de Mézy-Moulins à la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry (CCRCT) :

Rapporteur : M. le Maire.

Suite à l'obligation faite par la loi sur la réorganisation territoriale, la commune de Mézy-Moulins doit intégrer une communauté de commune. Son choix s'étant porté sur la CCRCT, cette dernière nous demande d'approuver par délibération le nouveau périmètre de la CCRCT qui compte désormais 25 communes.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

d) Encaissement d'un don:

Rapporteur : M. le Maire.

A l'occasion du jumelage avec Gland (89), M. J. Krabal, Député-Maire de Château-Thierry a fait un don de 300 € à la commune pour faire face aux dépenses engagées à cette occasion. Il est nécessaire de prendre une délibération pour accepter ce don. Aucune objection de la part du Conseil Municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

e) Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie et ATESAT :

Rapporteur : M. le Maire.

Le Conseil Général demande que nous prenions une délibération pour notre adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie qui devrait être créée prochainement. Cette agence viendrait épauler les communes dans la réalisation de leurs gros projets (étude, appels d'offres, etc...) notamment en matière de voirie arguant de la disparition prochaine de l'ATESAT. Parallèlement, l'ATESAT nous a fait parvenir une enquête de satisfaction sur ses missions, enquête à laquelle nous avons répondu favorablement puisque nous sommes satisfaits des services rendus. Par ailleurs, il semble que, pour le moment, il n'est nullement envisagé de supprimer ce service pour lequel nous venons de renouveler notre adhésion. Nous avons également encore un certain nombre de projets en cours avec l'ATESAT (chemin de molignon, rue du carrefour/ rue de Rome, etc.) M. le Maire pense qu'il n'est pas opportun, de mettre fin à notre contrat avec l'ATESAT pour le moment. Par ailleurs, si l'ensemble des communes arrêtaient leur collaboration avec l'ATESAT, celle-ci deviendrait de fait inutile et justifierait sa disparition. M. le Maire propose que nous rédigeons une délibération que nous ferons parvenir au Conseil Général, exposant notre point de vue et notre décision de ne pas adhérer à l'A.D.I. tant que l'ATESAT sera en mesure de nous apporter conseils et aide.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

3/ Point sur les inaugurations et le jumelage avec Gland (89)

Rapporteur : M. le Maire.

Nous ne pouvons qu'être très satisfaits du déroulement des événements qui ont mis notre commune sous les feux des médias locaux (articles dans l'Union (plusieurs), Autant en emporte la Marne, le Pays Briard). Les Glanois ont participé en nombre aux manifestations et ont apprécié, tout comme les Elus conviés, le dynamisme et la persévérance de notre commune malgré un environnement économique difficile. Cela fut souligné à diverses reprises lors des discours officiels. La confirmation du jumelage avec nos amis Glandinois a également été saluée par tous. Ce fut un moment de grande convivialité et d'échanges.

D'ores et déjà, les équipes communales de nos deux villages préparent le rendez-vous de 2013. Nous avons proposé d'organiser une visite à plus grande échelle à Gland (89) en 2013. Trois dates ont déjà été retenues : 11/12 mai, 1^{er}/2 juin ou 15/16 juin 2013 en fonction des possibilités d'accueil et de visites. Des contacts sont en cours par les Glandinois pour organiser cette visite. Ils nous tiennent informés régulièrement de leurs démarches.

Voyage en bus, hébergement, visites pour faire connaître le village et la région de nos homologues seront au programme.

Les Glanois seront informés début d'année 2013 de nos projets. Mais il reste encore pas mal de démarches pour finaliser ce voyage.

4/ Informations diverses :

a) CCRCT Colloque sur la préservation de la ressource en eau :

Un colloque sur la préservation de l'eau est organisé par la CCRCT. Il se déroulera le 16 octobre 2012 à Château-Thierry.

b) CCAS :

Le CCAS se réunira le jeudi 4 octobre pour l'organisation de l' « Opération Brioches 2012 » du 14 octobre 2012 et du Repas des Aînés du 2 décembre 2012

c) Inauguration :

M. le Maire de Mont St Père nous invite à l'inauguration du lavoir de la commune restauré et embelli d'une fresque, reproduction d'une peinture de Léon Lhermite représentant ce lavoir au XIXème siècle. L'inauguration se fera en présence de Thierry Lhermite descendant du peintre. L'inauguration aura lieu le mercredi 10 octobre à 17h. La présence d'un ou plusieurs membres du Conseil serait souhaitable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.